

Présidence Michel Marle

Présents Lucile Govaere, Jean Gracia, Joël Jollit, Christine Mannevy, Martine Prévost, Jean-Paul Richez, Jacques Tuffière

Membres associés

Pierre-Yves Colin (DG)

Excusés Romain Barras (DTN), Raymonde Bellevege, Marguerite Dupéchet, Catherine Nègre

1. APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE REUNION DU 19 MAI

Le PV n° 4 du 19 mai dernier est adopté à l'unanimité.

2. INTERVENTION DU PRESIDENT DU CPD Michel MARLE

Quels sont les retours des référents ?

Cela se met en place doucement avec le retour des compétitions.

Il est essentiel d'avoir un listing du personnel dopage à jour et de revenir en présentiel pour les formations. Les délégués doivent être choisis parmi le personnel formé et validé. Ils sont nommés par la Fédération via l'OFA et le CPD.

Au 1^{er} septembre 2021, toutes les informations et qualifications concernant le personnel antidopage devraient être à jour.

3. INTERVENTION DU VICE-PRESIDENT DELEGUE Jean GRACIA

3.1 Point I run clean

Statistiques « I run clean » au 22 juin 2021

•Nombre de participants enregistrés :	24580
•Nombre total de certificats :	19705
•Certificats valides :	3979
•Certificats périmés :	5726
•Nombre enregistrements incomplets :	487

Statistiques « I run clean » au 15 juin 2021

Countries	Total Users	Total certificates	Certified	Expired	Incomplete
France	2 761	2 041	1 408	633	720
Latvia	1 793	1 647	1 269	378	146
Czech Republic	1 546	1 383	1 042	341	163
Croatia	1 272	1 067	1 038	29	20
Russia	1 086	909	843	66	177
Germany	934	811	559	252	123
Spain	1 074	805	370	435	269
Italy	1 129	758	525	233	371
Great-Britain	955	739	519	220	216
Estonia	745	659	643	16	86
Turkey	965	647	316	331	318
Switzerland	709	625	416	209	84
Sweden	632	534	412	122	98
Greece	680	496	265	231	184
Ukraine	605	479	205	274	126
Poland	617	466	318	148	151


S

3.2 Groupe de travail AFLD sur le plan d'éducation

L'AFLD met en place un plan de formation pour agréer les éducateurs

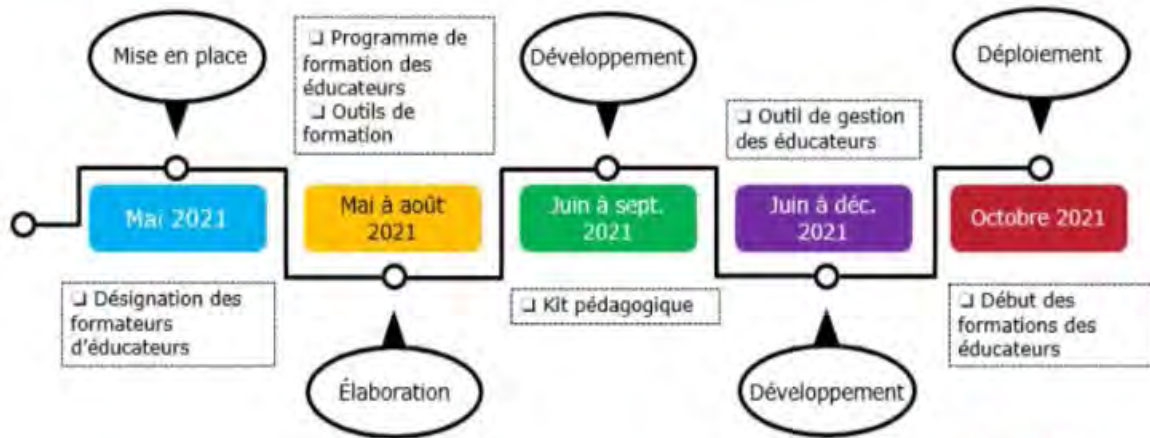
Ordre du jour

- 1. Introduction**
- 2. Les futurs éducateurs**
 - Rappel de l'échéancier
 - Constitution d'un vivier de formateurs d'éducateurs
 - Candidatures d'éducateurs : profil recherché et dépôt de candidatures
 - Cadre juridique d'agrément, d'évaluation et des obligations des éducateurs
- 3. La formation des éducateurs**
 - Présentation détaillée du contenu de formation
 - Proposition de plan et modalités de formation
- 4. Conclusion**
 - Retour sur les référents antidopage
 - Prochaine réunion



22 juin 2021

Échéancier



22 juin 2021

L'éducateur : profil recherché

L'essentiel : recruter des personnes qui **partagent les valeurs de votre organisation**, qui ont **envie d'animer des activités éducatives** et qui sauront faire participer vos publics, particulièrement les jeunes sportifs.

- L'éducateur antidopage idéal est une personne :
 - Passionnée par le sport et portée par les valeurs de respect et d'équité sportive
 - qui a une appétence pour la transmission du savoir
 - qui a des compétences en matière de présentation et d'organisation
 - ouverte d'esprit et capable de se remettre en question
 - enthousiaste et dynamique
 - qui a une grande capacité d'adaptation



22 juin 2021

L'agrément des éducateurs

Projet de délibération du collège de l'AFLD relative à l'agrément, à l'évaluation et aux obligations des éducateurs antidopage

Conditions pour bénéficier d'un agrément

- **Conditions d'éligibilité** (moralité, compétences et besoins pour le programme annuel d'éducation) et un **dossier complet**
- Condition de **réussite** de la formation initiale (contenu et évaluation)

Obligations et validité de l'agrément

- **Durée** de l'agrément : 2 ans pour l'agrément initial ; porté à 4 ans lors du renouvellement
- **Obligations** des éducateurs au titre de la formation continue (conditionné la décision de renouvellement)
- Retrait et fin de l'agrément



22 juin 2021

Le contenu de formation



22 juin 2021

Les 4 modules de formation

- A. E-learning
- B. Acquérir et maîtriser les connaissances sur les sujets obligatoires de l'article 18.2 du CMA
- C. Acquérir des compétences en présentation et en animation de groupe
- D. Mises en situation et évaluation menant à l'agrément.



22 juin 2021

A. E-learning

1. Cadre **international** de la lutte contre le dopage : les acteurs clés
 2. Cadre **national** de la lutte contre le dopage : les acteurs clés
 3. L'AFLD : ses missions et son organisation
 4. Survol des sujets du 18.2 du CMA
- Formation en ligne autonome
 - Évaluation : quiz (minimum 80%)



22 juin 2021

B. Les sujets de l'article 18.2 du CMA - 1/2

1. principes et valeurs associés au sport propre ;
2. droits et responsabilités des sportifs, des membres du personnel d'encadrement du sportif et des autres groupes en vertu du Code ;
3. principe de la responsabilité objective ;
4. conséquences du dopage (physique et mentale, effets sociaux et économiques et sanctions) ;
5. violations des règles antidopage ;
6. Liste des substances et méthodes interdites;



22 juin 2021

B. Les sujets de l'article 18.2 du CMA - 2/2

7. risques liés à l'utilisation de compléments alimentaires ;
8. usage de médicaments et AUT ;
9. procédure de contrôle, y compris analyses d'urine et de sang et Passeport biologique de l'athlète
10. exigences découlant d'une inscription dans un groupe cible de sportifs soumis aux contrôles, y compris en matière de localisation et d'utilisation du système ADAMS ;
11. moyens de signaler un fait de dopage.



22 juin 2021

C. Compétences en présentation et en animation

- Acquérir ou parfaire des compétences en présentation et en animation de groupe par le biais de notions théoriques et de mises en situation.



22 juin 2021

D. Mises en situation

- Chaque futur éducateur devra **préparer des sessions d'éducation** sur des sujets du module B, qu'il présentera devant le groupe.
- Ces mises en situation feront l'objet d'évaluation contribuant à l'agrément.



22 juin 2021

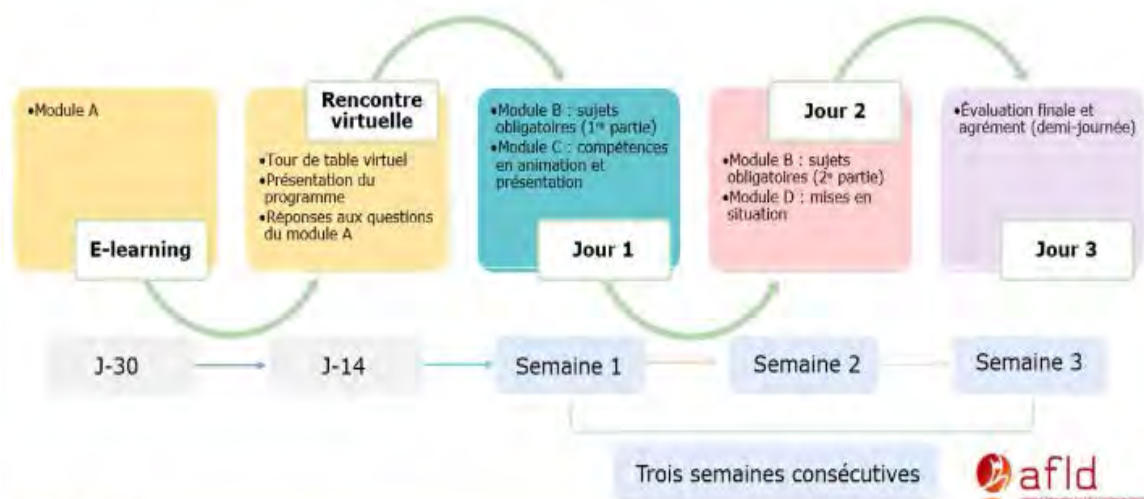
Le plan de formation

- **Un mois avant la formation** : module A (e-learning)
- **Deux semaines avant** : rencontre virtuelle de groupe
- **Jour 1 – semaine 1**
 - Module B : sujets obligatoires (1^{re} partie)
 - Module C : compétences en animation et présentation
- **Jour 2 – semaine 2**
 - Module B : sujets obligatoires (2^e partie)
 - Module D : mises en situation
- **Jour 3 (une demi-journée) – semaine 3**
 - Évaluation finale et agrément



22 juin 2021

Le plan de formation



22 juin 2021

Les modalités de formation

- **Module A** : formation autonome
- **Modules B, C et D** : formation en présentiel (en virtuel si nécessaire)
- **Petits groupes** : 12 à 15 participants
- **Deux formateurs** par groupe
- **Durée envisagée** : 2 ½ jours **répartis sur 3 semaines consécutives**

aflu

22 juin 2021

Certains membres du CPD se sont portés volontaire pour être formateur certifiés par l'AFLD

4. PLAN DE PREVENTION DOPAGE 2021-2024

Le groupe de travail du plan de prévention dopage 2021-2024 est composé de :

Jean Gracia, Martine Prévost, Pierre Yves Colin, Michel Marle, Jacques Tuffière, Catherine Nègre, Christine Mannevy.

Ci-dessous les différentes actions élaborées :

Publics cibles	Actions	Modalités	Contenu	Moyens	Indicateurs
Educateurs agréés	Formation spécifique AFLD	Sessions de formation	Sessions de formation en visio-conférence et en présentiel suivies de l'agrément AFLD	Formateurs AFLD	CPD et référents
Personnel de contrôle	Modification du cursus de formation	Visio-conférences	Modification du cursus de formation des escortes, des délégués fédéraux et des délégués experts en intégrant l'obligation de certification « I Run Clean ».	CPD et référents régionaux	Personnel de contrôle
Ambassadeurs « I Run Clean »	Formation des ambassadeurs	Sessions de formation	Sessions de formation en visio-conférence suivi d'une formation en présentiel de tous les ambassadeurs du projet Erasmus « I Run Clean »	Agence pour le développement de l'athlétisme en Europe.	Première génération d'ambassadeurs
Licenciés FFA	Campagne de sensibilisation auprès de tous les licenciés	Mailings, Réseaux sociaux	Campagne nationale de sensibilisation à la lutte anti-dopage. Promotion de « I Run Clean »	Communication FFA	Nombre de licenciés certifiés
Runners	Sensibilisation auprès des coureurs	Mailing, Flyers, Posters	Campagne de sensibilisation auprès des coureurs participant aux courses sur route	Organisateurs, CNR et Communication FFA	Nombre de courses

Publics cibles	Actions	Modalités	Contenu	Moyens	Indicateurs
Clubs, Comités départementaux et Ligues régionales	Sensibilisation des responsables des clubs et des structures fédérales	Ateliers de sensibilisation	Organisation d'ateliers à l'occasion des Assemblées générales des Ligues régionales et/ou des Comités départementaux ou à l'occasion de réunions des comités directeurs	Ligues régionales avec les référents antidopage	Nombre de dirigeants de clubs et des structures
Clubs	Challenge national des clubs « I Run Clean »	Challenge organisé chaque saison (1/09 – 31/08)	Création d'un challenge national des clubs « I Run Clean » offrant des prix aux clubs ayant le plus de licenciés certifiés « I Run Clean »	Communication FFA	Pourcentage de licenciés certifiés dans les clubs
Clubs	Processus de labellisation des clubs	Règlement des labels clubs	Intégrer un critère de certification « I Run Clean » dans le Règlement des labels clubs	CPD, CNDC	Nombre de clubs
Athlètes qualifiés aux Championnats de France U18 et plus	Sensibilisation des athlètes et des accompagnateurs	Stands de promotion	Mise en place de stands lors des Championnats de France (Cross-country, Elite, U23, U20, U18, Masters)	CPD, référents régionaux, services FFA	Nombre de compétitions et de visiteurs
Athlètes qualifiés aux Championnats de France U16 et moins	Sensibilisation des athlètes et des accompagnateurs	Stands de promotion	Mise en place de stands lors des compétitions nationales U16 et U14. Organisation de jeu-concours	CPD, CNJ, services FFA	Nombre de compétitions et de visiteurs

5. FORMATION

Des modifications et des mises à jour des documents de la filière antidopage ont été demandées à l'OFA.

Les modifications et mises à jour demandées sont inscrites en rouge :

A- Certification de la qualification des diplômés sur l'antidopage :

1- Escorte antidopage

Escorte antidopage Certification fédérale

Article 1 : qualification

Il est créé une qualification fédérale « **Escorte antidopage** »

Article 2 : prérogatives

La qualification atteste des compétences du titulaire à accompagner des athlètes pendant la durée du contrôle antidopage en respectant le protocole.

Article 3 : modules

La qualification est composée de deux modules capitalisables qui seront organisés conjointement. Pour être certifié, il faut valider les modules obligatoires suivants :

Éthique de l'antidopage	M301	Connaître et respecter la charte éthique sur la lutte contre le dopage.
Rôle et missions de l'escorte	M138	Être capable d'accompagner les athlètes pendant la durée du contrôle antidopage en respectant les protocoles.

Article 4 : conditions d'inscription et prérequis

- Être âgé de 18 ans et plus,
- Être licencié à la FFA

Article 5 – évaluation et certification

L'évaluation des modules s'effectuera conjointement à la fin de la formation. **sous forme de QCM avec 10 questions et un taux de 70% de réussite nécessaire.**

La certification de la qualification du diplôme se fera après la validation des 2 modules.

2- Délégué Fédéral antidopage

Délégué fédéral antidopage

Certification fédérale

Article 1 : qualification

Il est créé une qualification fédérale « **Délégué fédéral antidopage** ».

Article 2 : prérogatives

La qualification atteste des compétences du titulaire à organiser le contrôle antidopage en amont, pendant et après le contrôle, et à s'assurer de la présence d'escortes prévues par l'organisateur.

Le délégué antidopage fédéral est l'interlocuteur des agents préleveurs et il gère les escortes pendant le contrôle.

Article 3 : modules

La qualification est composée de modules capitalisables

Pour être certifié, il faut valider les modules obligatoires suivants :

Missions du délégué fédéral	M139	Être capable de gérer un contrôle antidopage avant, pendant et après la compétition
Organisation et lutte antidopage	M165	Être capable de préconiser et d'organiser un contrôle antidopage sur une compétition ou un lieu d'entraînement Connaître les droits et les devoirs de l'athlète, les obligations d'organisation et les sanctions encourues.
Prévention du dopage	M166	Être capable de préconiser la prévention sur le dopage à tous les acteurs de l'athlétisme (entraîneurs, dirigeants, ...)

Article 4 : conditions d'inscription et prérequis

Les conditions d'inscription sont :

Être âgé de 18 ans et plus,

Être licencié à la FFA,

Être titulaire du diplôme d'Escorte antidopage

AVOIR réalisé 1 contrôle effectif en tant qu'Escorte sur une compétition.

Article 5 – évaluation et certification

Évaluation des modules capitalisables, sous forme de QCM avec 10 questions et 70% de réussite pour chacun.

La certification de la qualification du diplôme se fera après la validation des 3 modules.

3- Délégué expert antidopage

Délégué expert antidopage

Certification fédérale

Article 1 : qualification

Il est créé une qualification fédérale « **Délégué expert antidopage** »

Article 2 : prérogatives

Attester des compétences pour assurer sa fonction lors des compétitions nationales et internationales.

Promouvoir la prévention de la lutte contre le dopage (colloques, expositions, flash info...)

Concevoir des outils de formation et de communication sur l'antidopage.

Article 3 : modules

La formation est composée de mises en situations pratiques sur le terrain, dans le cadre de compétitions nationales et internationales, sous la responsabilité de tuteurs.

Missions du Délégué expert antidopage	M168	Être capable d'exercer sa fonction de délégué sur des compétitions nationales et internationales. Assurer de la formation sur les fonctions de l'antidopage Promouvoir la prévention contre le dopage.
--	------	--

Article 4 : conditions d'inscription et prérequis

Les conditions d'inscription sont :

ÊTRE AGE DE 18 ANS ET PLUS,

ÊTRE LICENCIÉ À LA FFA,

ÊTRE TITULAIRE DU DIPLOME DE DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL ANTIDOPAGE

AVOIR réalisé 2 contrôles effectifs en tant que Délégué fédéral antidopage

Article 5 : évaluation et certification

Une grille d'évaluation (en annexe 1) sur les connaissances théoriques acquises et la pratique exercée sur 2 contrôles effectifs en compétition, au moins de niveau national, sera remplie par 2 évaluateurs nommés qui sont diplômés « Délégué expert antidopage ».

La certification de la qualification de Délégué expert sera validée suivant le résultat d'un rapport des 2 évaluateurs et finalisée en approbation par le Comité Prévention Dopage (CPD).

Annexe : 1

GRILLE D'ÉVALUATION POUR UNE CERTIFICATION DE QUALIFICATION

Session 20....

Nom du candidat :

Spécialité : **Délégué(e) expert(e) antidopage**

Epreuve

Date et lieu de l'épreuve :

A la suite des différents éléments constituant l'épreuve, le tuteur atteste que le(a) délégué(e) :

1	Assure la gestion de sa fonction dans le respect des prérogatives du Code antidopage de l'AMA	oui	Non
2	Il/Elle participe au pilotage des Escortes dans leur fonction en collaboration avec les Préleveurs et gestion de la salle d'attente pendant le contrôle <ul style="list-style-type: none"> • Il/Elle fait preuve d'écoute et d'empathie envers tous les interlocuteurs • Il/elle connaît les vices de forme 	oui	Non
3	Les tâches sont effectuées par le (la) délégué(e) avant, pendant et après un contrôle antidopage et sait mener sa fonction en conformité des procédures	oui	Non
4	Avant le contrôle : <ul style="list-style-type: none"> • le (la) délégué(e) arrive suffisamment tôt pour • prendre contact avec l'organisateur • vérifier et compléter le fléchage • vérifier la conformité des locaux et sait prendre les décisions pour les rendre conformes. 	oui	Non

	<ul style="list-style-type: none"> savoir comment se procurer les starts-lists, horaires définitifs... s'assurer de l'accueil des préleveurs (accueil sur le stade, parking réservé, orientation vers les locaux ..., en avertissant la sécurité du stade) 		
5	Pendant le contrôle : <ul style="list-style-type: none"> affecte une escorte à chaque athlète à contrôler vérifie que seul l'athlète et son accompagnateur entrent dans la salle d'attente enregistre les heures d'arrivée et de départ des athlètes au poste de contrôle surveille le comportement des athlètes et des escortes dans la salle d'attente gère le passage des athlètes au contrôle antidopage avec le préleveur gère les cas particuliers (densité trop faible - quantité insuffisante- athlète mineur-record...) 	oui	Non
6	Après le contrôle : <ul style="list-style-type: none"> connaît les documents de contrôle antidopage FFA et Ligue remplit le rapport de contrôle antidopage FFA remplit le rapport de contrôle antidopage pour la Ligue avec la liste des escortes et Délégués(es) note tous les incidents intervenus pendant le contrôle : entre délégué et préleveur - entre délégué et escortes - entre délégué/escortes et athlètes - etc. fait un débriefing avec les préleveurs (voire le délégué international mandaté) avant leur départ. Il/Elle s'assure que les escortes/délégués ont été intégrés au jury de la compétition dans Logica (assurance) et dans SIFFA AFS (action) 	oui	Non
7	Connaissances sur les relations avec les instances nationales ou internationales FFA - EA - WA - AMA - CIO - Ministère des sports et de la cohésion sociale - AFLD - CNOSF. <ul style="list-style-type: none"> maitrise la traduction des sigles 	oui	non
8	Savoir-faire de la formation sur les fonctions de l'antidopage et la prévention contre le dopage.	oui	Non
9	S'assure que l'organisateur a prévu un retour même tardif des athlètes contrôlés, ainsi que la possibilité de sortir des installations (stade, parking)	oui	non
10	S'assure que rien ne traîne dans les locaux (documents ou autres...)	oui	non

Dans le cadre de cette épreuve le jury d'experts propose :

Validé

Ajourné

REMARQUES SUR L'EVALUATION (obligatoires en cas de non acquis) :

Date :

Evaluateurs :

Nom et signature :

Nom et signature :

B. Modification sur le site fédéral dans la rubrique formation

Les modifications et mises à jour des fiches modules sont mentionnées en rouge

Domaines formation

Organisation d'Événements

Liste des Modules par Filière

Filière : Antidopage  des modules

- Fiche : Rôle et Mission de l'escorte (M138)

Compétences

Être capable d'accompagner les athlètes pendant la durée du contrôle antidopage en respectant les protocoles.

Savoirs

La procédure
Sa responsabilité
Son rôle

Savoir-faire

Accompagner l'athlète en permanence jusqu'à la fin de son contrôle
Animer une réunion participative (production de projet)
Notifier l'athlète dès la fin de sa compétition

Savoir-être

Déontologie
Ecoute
Être attentif, toujours présent

Prérequis

Avoir 18 ans à la date d'entrée en formation
Être titulaire d'une licence en cours de validité à la date d'entrée en formation
M00301 - Ethique de l'antidopage

Nombre d'heures prévues

Nb d'heures de face à face pédagogique : 1,5 h
Nb d'heures de FOAD : 1,5 h
Stage : Non

Evaluation : QCM d'évaluation 10 questions - 70% de réussite attendus

Obligation de la certification « I run clean »

- Fiche : Ethique de l'antidopage (M301)

Compétences

- Être capable d'assurer ses responsabilités dans l'environnement antidopage et notamment sur l'éthique

Savoirs

- Connaître la charte éthique de la lutte contre le dopage

- Connaître les objectifs et les valeurs qui régissent l'athlétisme
- Connaître les grands principes d'une attitude responsable et respectueuse

Savoirs faire :

- Agir avec bienveillance
- Agir en responsabilité et adopter une attitude éducative respectueuse des valeurs du sport
- Mettre en œuvre des gestes et des principes d'action favorisant le respect de l'autre.

Savoir-être :

- Adopter une attitude d'écoute et d'empathie vis-à-vis des athlètes et de leur entourage
- Être responsable de ses actes
- Agir en « Responsable à l'écoute » et faire preuve de bon sens

Prérequis

- Avoir 18 ans à la date d'entrée en formation
- Être titulaire d'une licence en cours de validité à la date d'entrée en formation

Nombre d'heures prévues

Nb d'heures de face à face pédagogique : 0,75 h

Nb d'heures de FOAD : 0 h

Stage : Non

Evaluation : validation par participation à la formation

- Fiche : Missions du Délégué fédéral M139)

Compétences

Être capable de gérer un contrôle antidopage avant, pendant et après la compétition

Savoirs

La procédure

La réglementation en vigueur

Les conditions d'organisation

Savoir-faire

Gestion du contrôle avec le préleveur nommé par l'AFLD

Préparation du contrôle avec l'organisateur

Rédiger le rapport du CAD à destination de la ligue et de la FFA

Remplir la check-list de World Athletics

Savoir-être

Déontologie

Ecoute et respect

Être attentif, toujours présent

Prérequis

Avoir 18 ans à la date d'entrée en formation

Être titulaire d'une licence en cours de validité à la date d'entrée en formation

~~M00001 - Responsabilité et éthique~~

Être diplômé Escorte contrôle antidopage
Avoir réalisé un contrôle antidopage effectif en tant qu'Escorte

Nombre d'heures prévues

Nb d'heures de face à face pédagogique : 0 h

Nb d'heures de FOAD : 2 h (faire une inscription au calendrier)

Stage : Non

Evaluation : QCM d'évaluation 10 questions - 70% de réussite attendus

Obligation de la certification « I run clean »

- Fiche : Organisation et lutte antidopage (M165)

Compétences

Être capable de préconiser et d'organiser un contrôle antidopage lors d'une compétition ou un lieu d'entraînement.

Développer la lutte antidopage avec tous les acteurs de l'athlétisme.

Savoirs

Les conditions de validation d'un record national ou international

Les droits et devoirs de l'athlète

Les obligations de l'organisateur

Les sanctions encourues

Savoir faire

Application du code du sport et du code de l'AMA sur le dopage

Prérequis

~~M00001 - Responsabilité et éthique~~

Avoir 18 ans à la date d'entrée en formation

Être titulaire d'une licence en cours de validité à la date d'entrée en formation

Nombre d'heures prévues

Nb d'heures de face à face pédagogique : 2 h

Nb d'heures de FOAD : 2 h

Stage : NON

Evaluation : QCM d'évaluation 10 questions - 70% de réussite attendu

- Fiche : Prévention du dopage (M166)

Compétences

Être capable de préconiser de la prévention sur le dopage à tous les acteurs de l'athlétisme (entraîneurs, dirigeants, juges, athlètes, parents...)

Savoirs

Les effets néfastes des produits dopants sur l'organisme

Les éléments de langage

Les sanctions encourues

Procédure en vigueur de l'AFLD pour une demande d'AUT

Systeme de gestion des donnees en ligne ADAMS

Savoir faire

Animer une seance d'information

Savoir être

Bienveillance

Ecoute

Prerequis

~~M00001 - Responsabilite et éthique~~

Être au moins cadet à la date d'entrée en formation

Être titulaire d'une licence en cours de validite à la date d'entrée en formation

Nombre d'heures prévues

Nb d'heures de face à face pedagogique : 3 h

Nb d'heures de FOAD : 2 h

Stage : NON

Evaluation : QCM d'évaluation 10 questions - 70% de réussite attendus

- Fiche : Missions du Délégué expert antidopage (M168)

Compétences

Être capable d'exercer sa fonction de délégué lors des compétitions nationales et internationales

Faire de la formation sur les qualifications de l'antidopage

Faire de la prévention contre le dopage.

Savoirs

La réglementation en vigueur au niveau national et international

Savoir-faire

Mener des échanges en anglais (vocabulaire antidopage)

Préparer et suivre un contrôle de niveau national et international

Prerequis :

~~M00001 - Responsabilite et éthique~~

Avoir 18 ans à la date d'entrée en formation

Être titulaire d'une licence en cours de validite à la date d'entrée en formation

Être titulaire du diplôme - Délégué fédéral antidopage

Avoir réalisé 2 contrôles effectifs dans la fonction de délégué fédéral

Cette demande de mise à jour sera faite pour début septembre 2021

6. QUESTIONS DIVERSES

Suite à la question d'un athlète concernant son retour, Michel Marle sollicite le service juridique :
L'athlète doit prendre RDV avec l'antenne médicale régionale.

7. PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion se déroulera **le mercredi 22 septembre de 11h à 13h avec les référents.**



Christine MANNEVY
SECRETAIRE DE SEANCE



Michel MARLE
PRESIDENT